

# Les Suisses n'ont pas rejeté les musulmans, ils ont dit stop à l'avancée d'un certain islam

Je ne suis pas un enthousiaste des référendums.

Ils ne sont, au mieux, qu'une photographie instantanée d'un état de l'opinion publique, et il est tout à l'honneur des politiques qu'ils consentent, parfois, à ne pas suivre l'opinion. En septembre 1981, un référendum n'aurait certainement pas permis d'abolir la peine de mort.

La votation suisse, en interdisant les minarets, appartient à cet ordre d'actes réflexes, instinctifs, peu contrôlés – impensés. Ce qui s'exprime, c'est la crainte. Le rejet de l'étrange étranger. Dans la ville de Genève, celle où l'on connaît le mieux les Musulmans parce qu'ils y sont nombreux, c'est le Non qui l'a emporté. Dans nombre de villages où l'on n'a jamais vu un Arabe, le oui a été massif.

Cela dit...

Confusément, le corps électoral a tenté de rejeter une greffe exogène qui lui a paru menaçante. La Suisse est aussi la patrie d'adoption des frères Ramadan – et si le discours de Tariq séduit parfois en France ou en Angleterre des intellectuels à courte vue, ceux de Hani, demeuré « au pays », sont autrement inquiétants.

Je ne crois pas que les Suisses aient rejeté la présence musulmane sur leur sol. Ce qu'ils ont tenté de dire, c'est qu'une certaine représentation de l'Islam, faite d'avancées successives, de concessions arrachées, de prières publiques en piscines réservées, de hidjab en burqas, n'est pas tout à fait conforme à l'image de tolérance que peut parfois se donner la religion musulmane. Ce qu'ils ont essayé d'exprimer, à travers un vote-couperet qui ne permet guère les nuances, c'est que la

religion appartient aujourd'hui complètement au domaine privée, et qu'un minaret, c'est une intrusion sur le champ public – tout comme l'étaient les clochers des églises, à l'époque où la chrétienté structurait l'ordre public et privé. Et cela, il serait sensé de l'entendre, en France. Les prières publiques dans les rues de Barbès ou de Marseille, la Marseillaise sifflée, les tentatives d'intimidation d'enseignants au nom de la « liberté de croire » – et je suis de ces laïques qui pensent que la foi, conformément à ce qu'elle a toujours proclamé, n'est pas de l'ordre de la liberté –, sont autant d'avancées guerrières d'un Islam conquérant, qui fait du prosélytisme en s'appuyant sur les espaces que laisse la République.

Il faut dire une bonne fois pour toutes que la liberté de culte est totale, dans l'espace privé. Que l'espace public est un espace laïque – et que l'on ne peut tolérer que les islamistes ouvrent la porte pour promener leur foi par les rues, au risque de discréditer la grande majorité des Musulmans, qui n'ont aucune envie d'être pris en otages par des extrémistes – mais qui, dans les renoncements idéologiques d'une République incertaine, finissent par s'y résigner.

**Jean-Paul Brighelli**